

international, M. MacLaren, a décrit quatre conditions à remplir pour faire progresser la libéralisation des échanges dans l'APEC : a) la mise en œuvre rapide des engagements pris pendant les négociations de l'Uruguay Round, et l'accélération des réductions tarifaires; b) la libéralisation des investissements; c) le gel des subventions à l'exportation des produits agricoles; et d) l'adoption de normes et de critères de conformité dans un ou deux secteurs prépondérants. Le Ministre a par ailleurs insisté sur la nécessité de s'assurer que l'APEC répond aux besoins de tous ses membres, tout en favorisant le commerce et la coopération économique dans la région.

Le Canada a collaboré activement avec l'APEC dans des domaines tels que l'environnement, les télécommunications, le développement des ressources humaines, la conservation des ressources marines, les pêches et les transports. Il préside par ailleurs le Comité économique mis sur pied pendant la réunion ministérielle de Djakarta, en novembre 1994. À l'avenir, le Canada compte mettre beaucoup plus l'accent sur les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de ses interventions au sein de l'APEC.

Les banques multilatérales de développement et les IFI

Le Canada fournit une contribution importante aux banques multilatérales de développement (la Banque mondiale et les diverses banques régionales de développement, à savoir la Banque asiatique de développement, la Banque interaméricaine de développement, la Banque africaine de développement, et la BERD) que l'on désigne souvent, avec le FMI, par le vocable « institutions financières internationales » (IFI). En fait, selon l'institution, le Canada se classe entre le 4^e et le 7^e rang en ce qui concerne les contributions. Malheureusement, en partie à cause de la présence limitée de nombreuses sociétés canadiennes sur les marchés internationaux, notre pays n'a pas obtenu beaucoup de contrats des diverses banques de développement, comparativement à d'autres pays de l'OCDE (à cet égard, il occupe le 10^e, 11^e ou 12^e

rang). À l'heure actuelle, les entreprises de notre pays obtiennent des contrats d'une valeur d'environ 360 millions de dollars canadiens par année dans le cadre des programmes de prêts menés par les diverses IFI. Cela équivaut à entre 1 et 2 p. 100 seulement du marché total potentiel que constituent les IFI pour les fournisseurs étrangers, marché dont on estime la valeur annuelle totale à 12 milliards de dollars américains.

Pourtant, on peut faire valoir que les contrats des IFI ont plus d'importance pour les efforts que le Canada déploie afin d'accroître son commerce international que pour ceux de nombreux autres pays. Les projets des IFI visent essentiellement les pays en développement; or, le Canada exporte très peu dans bon nombre de ces pays. En s'intéressant à ces projets pour aller au-delà de ses marchés traditionnels, le Canada peut donc faire beaucoup pour diversifier ses échanges commerciaux, ses technologies et ses investissements.

Le gouvernement examine par conséquent diverses façons d'accroître la part des contrats que les entreprises canadiennes obtiennent auprès des banques multilatérales de développement. Mentionnons les efforts suivants :

- repérer les entreprises canadiennes déjà présentes sur la scène internationale, et les encourager à faire les investissements nécessaires afin de pouvoir soumissionner les projets menés par les IFI;
- encourager les sociétés canadiennes à soumissionner les projets des IFI, en acquérant les moyens de fournir en temps opportun à l'industrie des renseignements sur les projets en question, des informations sur les marchés, et des conseils;
- réviser tous les programmes et projets gouvernementaux pertinents, y compris ceux se rapportant au financement des exportations, le Programme de coopération industrielle et les Programmes bilatéraux de l'ACDI, les divers fonds d'affectation spéciale gérés par des consultants choisis par l'ACDI et le MAECI, et les mécanismes permettant d'affecter des Canadiens au sein des IFI à l'étranger de manière